

COMMUNIQUÉ DE PRESSE**La Ville de Liège relance progressivement ses services
suite à l'attaque informatique**

La Ville de Liège poursuit sans relâche le travail de remise en route de ses services suite à l'attaque informatique subie. Dans ce travail de grande ampleur qui passe notamment par le nettoyage et la reconditionnement de 1.800 ordinateurs, la Ville est soutenue par des experts internationaux et du personnel d'autres institutions venu en renfort.

La première priorité a été accordée au redémarrage des services Etat civil et Population, ce secteur constituant la plus grande part des démarches sollicitées par les citoyens. Néanmoins, compte tenu de l'absence de traitement de dossiers depuis le 21 juin dernier et de la période de vacances annuelles, **la Ville de Liège fait appel à la patience de sa population car le retard pris ne pourra être rattrapé en quelques jours.**

La reprise des autres services se fait graduellement et **la population est invitée à consulter régulièrement le site de la Ville (www.liege.be) pour se tenir informée.**

Voici les informations concrètes pour avoir accès aux différents services Etat civil et Population.

Mairies de quartier

Dès ce 7 juillet, sont ouvertes et accessibles **sur rendez-vous uniquement**, de **08H30 à 12H30 et de 14h00 à 16h30** les Mairies suivantes :

- Angleur
- Bressoux
- Bois-de-Breux
- Guillemins
- Jupille
- Sainte-Marguerite
- Thier-à-Liège

Sont également ouvertes et accessibles, **sur rendez-vous** uniquement, le samedi de **09H00 à 12H30** les Mairies suivantes :

- Angleur
- Jupille
- Thier-à-Liège

Les documents commandés dans les Mairies inaccessibles peuvent être retirés dans les mairies ouvertes, **sur rendez-vous uniquement**, comme suit :

- Les documents commandés à la Mairie de **Chênée** sont à retirer à la Mairie d'**Angleur**
- Les documents commandés à la Mairie de **Glain** sont à retirer à la Mairie des **Guillemins** ;
- Les documents commandés à la Mairie de **Grivegnée** sont à retirer à la Mairie de **Bois-de-Breux** ;

- Les documents commandés à la Mairie de **Sclessin** sont à retirer à la Mairie d'**Angleur** ;
- Les documents commandés à la Mairie de **Rocourt** sont à retirer à la Mairie du **Thier-à-Liège** ;
- Les documents commandés à la Mairie de **Wandre** sont à retirer à la Mairie de **Jupille**.

Les Liégeois peuvent obtenir dans les Mairies :

- Carte d'identité électronique belge (demande, renouvellement et duplicata);
- Renouvellement et duplicata des titres de séjour électroniques (carte d'identité étrangers B, C, D, EU, EU+, F+);
- Certificats de domicile, de vie, de nationalité, composition de ménage (le tout aussi disponible via l'E-guichet);
- Changements de domicile (aussi disponible via l'E-guichet);
- Extraits de casier judiciaire;
- Extraits et copies d'actes d'état civil (aussi disponible via l'E-guichet);
- Légalisation de signature;
- Passeports (commande et renouvellement);
- Permis de conduire provisoire (licence) et définitif;
- Commande de codes PIN&PUK;
- Échange des bons contre des sacs poubelle jaunes et des sacs poubelle biodégradables verts;
- Carte d'accès des véhicules dans les cimetières.

Les Liégeois peuvent y procéder à :

- la déclaration de volonté (don ou refus) en matière de matériel corporel humain (document disponible via E-guichet);
- la déclaration anticipée en matière d'euthanasie (document disponible via E-guichet).

Rendez-vous

En raison de la crise sanitaire COVID-19, **les Mairies de quartier sont accessibles uniquement sur rendez vous** :

- Soit via le site de réservation en ligne disponible 24h/24, 7j/7 : www.liege.be/rendez-vous
- Soit via le service des rendez-vous accessible du lundi au vendredi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 au 04/221.82.29. Nous attirons votre attention sur le temps d'attente possible, compte tenu des nombreux appels reçus dans le contexte actuel.

E- Guichet et Mon dossier

Évitez un déplacement inutile. Certaines démarches peuvent être effectuées en ligne :

- via notre service e-guichet
- ou via le service Mon dossier du registre national.

E-guichet vous permet notamment de commander des documents d'état civil et de population, d'effectuer vos démarches de changement d'adresse et de prendre un rendez-vous en mairie de quartier sans passer par le service des rendez-vous.

Les documents commandés via le e-guichet sont transmis uniquement par la voie postale.

« Mon dossier », disponible à l'adresse <https://www.ibz.rrn.fgov.be/fr/registre-national/mon-dossier/>, permet de télécharger directement et gratuitement, à l'aide d'un lecteur de carte d'identité :

- Divers certificats de population
- Les actes d'état civil dressés à partir du 1er avril 2019.

Service des Etrangers

Les citoyens ayant déjà un rendez-vous sont invités à s'y présenter.

Les citoyens n'ayant pas encore de rendez-vous sont invités à prendre contact avec le service via l'adresse mail suivante : service.etrangers@liege.be. Il est conseillé de renseigner les situations d'urgence.

Service des Naissances

Les citoyens sont invités à prendre rendez-vous via l'adresse naissances@liege.be, en précisant l'objet de leur demande, leur numéro de registre national, nom, prénom ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et en l'accompagnant des pièces dont la liste est remise à la maternité.

Toute demande liée à une **situation urgente** doit être signalée à cette même adresse naissances@liege.be.

A toutes fins utiles, il est utile de rappeler que la reconnaissance d'un enfant peut être actée ailleurs qu'à Liège selon les règles suivantes :

- **Reconnaissance postnatale**

Compétence territoriale de l'officier de l'état civil de la commune du lieu de naissance ou du domicile de l'enfant, de la mère ou du candidat à la reconnaissance.

- **Reconnaissance prénatale**

Compétence territoriale de l'officier de l'état civil du domicile de la mère ou du candidat à la reconnaissance.

Service des Mariages

Pour les cohabitations légales (déclaration ou cessation) :

Les citoyens sont invités à prendre rendez-vous à l'adresse mariages@liege.be, en renseignant l'objet de leur demande, leur numéro de registre national, nom, prénom ainsi que leurs coordonnées téléphoniques.

Pour les mariages :

Les citoyens qui n'ont pas encore de rendez-vous sont invités à envoyer un mail précisant l'objet de leur demande, leur numéro de registre national, nom, prénom ainsi que leurs coordonnées téléphoniques à l'adresse mariages@liege.be.

Dès que les services seront opérationnels, le service des Mariages communiquera directement vers les citoyens, par téléphone ou par mail, afin de les informer du suivi de leur dossier.

Service des Nationalités

Les citoyens qui n'ont pas encore de rendez-vous sont invités à envoyer un mail précisant l'objet de leur demande, leur numéro de registre national, nom, prénom ainsi que leurs coordonnées téléphoniques à l'adresse nationalites@liege.be.

Dès que les services seront opérationnels, le service des Nationalités communiquera directement vers les citoyens, par téléphone ou par mail, afin de les informer du suivi de leur dossier.

Cimetières

Les cimetières sont accessibles aux citoyens. Les funérailles peuvent avoir lieu.

La consultation du registre des sépultures n'est actuellement pas possible.